

Madame Fabienne DUBOSCLARD est nommée secrétaire de séance et donne lecture des comptes rendus des deux réunions précédentes qui sont adoptés à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rend compte de sa journée au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Christian ESTROSI, Ministre de l'Aménagement du Territoire, en qualité de représentant du Conseil Général. La première rencontre a eu lieu à la laiterie d'AUZANCES, et la deuxième à GOUZON avec MECAFORUM. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes AUBUSSON-FELLETIN a adhéré à l'association MECAFORUM qui regroupe des circuits automobiles, des industriels du secteur, les lycées de formation aux métiers de l'automobile et les collectivités locales. Cette adhésion est liée aux inquiétudes nées avec la parution d'un décret modifiant les règles d'homologation des circuits, et qui devait aboutir à la fermeture du circuit du Mas du Clos, car aucun délai n'était laissé aux propriétaires pour se mettre aux normes. L'association a réuni son Bureau et a rencontré le Ministre qui s'est montré rassurant quant à l'application de ce décret. Toutes les forces politiques se sont rassemblées pour établir un échéancier de travaux permettant la réouverture du Mas du Clos avec comme objectif la redynamisation du circuit qui contribue au développement économique local. C'est une bonne nouvelle.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il a pu parler à Monsieur ESTROSI de la fermeture des classes à Aubusson, il lui a remis un courrier adressé il y a quelques semaines, sans réponse à ce jour. Le Ministre a confirmé la situation d'Aubusson. Monsieur le Maire a également saisi, par courrier, le Premier Ministre qui a accusé réception de la lettre. Monsieur le Maire regrette la position erratique de l'Etat au niveau départemental dans ce dossier, et parle de grand flottement dans la gestion. La commune a reçu la notification officielle de la suppression des classes et va en contester les termes auprès du Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. RAPINAT pour l'étude des C.A. du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

1) C.A. COMMUNE

Monsieur RAPINAT indique que la Commission des Finances ne s'est pas réunie car **Monsieur RATELADE** était indisponible aux dates proposées, la commission se réunira donc pour l'examen des budgets primitifs.

Le Compte Administratif soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un **excédent de la section de fonctionnement de 1 259 920.25 €**
- un **déficit de la section d'investissement de 861 647.00 €**
- soit un **excédent global de clôture 2006 de 398 273.25 €**
- diminué du solde négatif des restes à réaliser de **349 464.14 €** (Etat joint)
- qui ramène l'**excédent global à 48 809.11 €**

I – Le fonctionnement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **5 108 755.38 €**, augmenté de l'excédent reporté 2005 de **368 670.56 €**, soit 5 477 425.94 € et ont dans leur globalité, respecté les prévisions budgétaires.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **4 217 505.69 €** hors virement de 1 210 580.08 € à la section d'investissement qui ne donne pas lieu à une écriture budgétaire.

II – L'investissement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 506 669.55 €, auxquelles il faut rapporter le prélèvement pour auto-financement pour un montant de 1 210 580.08 €, et ajouter le résultat affecté de 2005 de 749 534.37 €, soit un total de **2 256 203.92 €**

Les principales recettes concernent :

- un emprunt de 600 000 €
- le FCTVA – 109 986.63 € (récupération 2004)
- les subventions – 350 274.14 € (Département – Région – DGE - Feder)
- les immobilisations – 208 739.25 € de dotation aux amortissements

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 2 357 861.73 € augmentées du déficit antérieur 759 989.19 €, soit **3 117 850.92 €**

Les postes budgétaires les plus importants :

- Chapitre 16 – Remboursements d'emprunts 727 751,09 €
- **Chapitre 20 – 23 391.72 € dont**
 - 2031 – Frais d'études Z.P.P.A.U.P. pour 16 744.00 € et 6 500,00 € logiciels Mairie.
- **Chapitre 204 – Subvention budget Z.I 42.325.00 €**
- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles - 167 687.29 € dont**
 - 2138 – Autres constructions - (Maison Rodwell) 17 040.78 €
 - 2158 – Autres matériels (panneau lumineux gare routière, équipement hivernal camion neige, tondeuse) 80 165.31 €
 - 21571 – Matériel roulant – Achat véhicule et remplacement moteur – 13 463.37 €
 - 2183 – Matériel informatique mairie écoles (ordinateur portable – borne wifi camping passerelle) – 30 708.10 €
 - 2184 et 21 83 – Mobilier (bureaux mairie, chaises, rayonnage) 6 348.24 € et 7 558.08 € - 2188 – Autres –30 708.10 €dont jeux pour aires de jeux pour 10 345,00 € et 7 000,00 € pour un lave vaisselle à la cantine.
- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 963 792.29 € dont**
 - 2313 – Divers travaux de bâtiment site Braquenié – Pôle enfance 198 199.71 €
 - 2315 – Travaux de voirie – et quartier La Terrade – 696 537.91 €
 - 2316 – Restauration documents anciens des archives de la Mairie et Relevage orgue Eglise Ste Croix – 65 494.15 €

Il est précisé que le présent compte administratif est conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur.

Monsieur GIRAUD demande des explications pour les restes à réaliser concernant les achats des maisons Chevalier et Fauriaux.

Monsieur le Maire explique que l'achat de la maison Chevalier permettra l'aménagement du carrefour route de Beauze-RD 941, et l'achat de la maison Fauriaux, rue Vieille, devrait permettre l'aménagement d'un site dédié à la tapisserie, avec la mise en place d'une scénovision dans le style de celle de Bénévent l'Abbaye.

Monsieur le Maire donne ensuite quelques explications sur les assurances de la commune. En 2003, le budget des assurances était de 69 704.00 €, et en 2006 de 47 670.00 €, après être descendu à 40 544.00 € après la renégociation des contrats.

Puis il indique que l'engagement de travaux importants est respecté et la réalisation se concrétise en fin de mandat. Le désendettement de 128 000 € poursuit sur l'année 2006 et la tendance se confirme.

Monsieur RAPINAT précise que la dette de la commune est passée de 11 000 000 € en 2002 à 8 000 000 € en 2006, soit – 50 % de l'endettement en capital. La commune s'est désendettée de 1 394 000 € en 5 ans.

- ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif pour le Service Public de l'Assainissement soumis à votre approbation fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 15 610.01 €
- un déficit de la section d'investissement de 89 045.58 €
- soit un déficit global de clôture 2006 de 73 435.57 €
- augmenté du solde positif des restes à réaliser de 835 918.74 € (état ci-joint)
- qui conduit à un excédent global de 762 483.17 €

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes s’élèvent à 102 081.67 €, principalement composées de

- 60 215.70 € de redevance due par VEOLIA
- et de 38 951.10 € de surtaxe communale sur le prix de l’eau.

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 86 471.66 € dont

- 27 560.51 € de remboursement d’intérêts d’emprunts
- 51 289.15 € de dotations aux amortissements et provisions de charges
- et 7.622,00 € de remboursement à la Commune de charges de personnel.

II – Section d’investissement

Recettes :

Les recettes s’élèvent à 210 944.77 € dont :

- 49 695.97 € de subvention du Conseil Général et de l’Agence de l’Eau
- 7 122 € correspondant à la provision ICNE 2007
- 46 983.99 € de dotations aux amortissements et charges à répartir (4 305.16 €)
- 11 697.59 € de FCTVA
- 91 140.06 € de reprise sur l’excédent d’exploitation 2005 affecté au compte 1068.

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 304 526.69 € dont

- 229 202.34 € de travaux pour le quartier de La Terrade,
- 4 269.72 € de frais d’études (étude diagnostic)
- et 70 287.46 € de remboursements d’emprunts.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par M le Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire donne connaissance des résultats de la Commission d’appel d’offres réunie après une première réunion d’ouverture des plis concernant la station d’épuration avec 2 offres d’un montant sensiblement identique de 2,4 M€. Le cabinet LARBRE a étudié les deux offres, et la variante d’une offre permet d’arriver à un montant de 1,6 M€. Il reste quelques ajustements à faire de l’ordre de 50 000 €, mais des réserves financières ont été constituées pour la réalisation de ce projet.

- EAU

Le Compte Administratif pour le Service de l’Eau soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un **excédent de la section d’exploitation de 74 795.82 €**
- un **excédent de la section d’investissement de 128 457.57 €**,
- soit un **excédent global de clôture 2006 de 203 253.39 €**
- augmenté du solde positif des restes à réaliser de 1 825.80 € (état ci-joint), qui donne un excédent global à **205 079.19 €**

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 28 737.01 €, dont :

- 25 743.25 € de surtaxe communale sur l’eau et
- 2 509.08 € de redevance de Tower Cast pour la location du site de la Chassagne.

L’excédent antérieur reporté de 99 123.99 € porte les recettes à 127 861 €.

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 53 065.18 € :

- 496.27 € d’intérêts d’emprunt,
- 44 946.91 € de dotations aux amortissements,
- et 7 622 € de remboursement de salaire à la commune.

II – Section d’investissement

Recettes :

Les recettes s’élèvent à 137 503.14 € dont :

- 61 440.45 € d’excédent reporté
- 44 946.91 € de dotations aux amortissements
- 27 485.78 € de FCTVA

Dépenses :

Elles s’élèvent à 5 485.57 € correspondant à 3 588 € d’honoraires de maîtrise d’œuvre au cabinet LARBRE, et divers emprunts.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par M. le Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire se félicite de la bonne et sage gestion, de bon père de famille, de ce budget qui permettra de financer quelques travaux visant à l’amélioration du rendement des réseaux.

- REGIE DES TRANSPORTS

Le Compte Administratif 2006 de la Régie des Transports, soumis à votre approbation présente :

- un excédent de la section d’exploitation de 1 504.78 €
- un excédent de la section d’investissement de 78 333.98 €
- soit un excédent global de clôture de 79 838.76 €

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes s’élèvent à 180.537.23 € dont :

- 13 855.32 € de participation des familles pour le ramassage scolaire,
- 71 797.74 € de subvention du Conseil Général,
- 83 500 € de subvention communale
- 9 453.67 € d’excédent reporté 2005.

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 179 032.45 € pour l’exercice, constitués par :

- 51 414.18 € de «charges à caractère général» dont :
 - 17 325.39 € de carburant,
 - 16 603.68 € de transport scolaire pour les circuits sous-traités,

Le chapitre 012 (Charges de personnel) s’élève à 97 582.67 € dont 5 488,50 € de remboursement à la commune de charges (mécanicien).

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles – retrace pour l’essentiel une opération d’ordre de 6 477.82 € régularisant la sortie d’actif du moteur du car 7272 MX 23 pour sa valeur nette comptable.

II – Section d’investissement

Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 97 983.82 €, dont :

- 45 168.24 € d’excédent antérieur reporté,
- 19 489.36 € de dotation aux amortissements
- 6 477.82 € en opération d’ordre moteur
- 26 735.93 € de FCTVA

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 19 649.84 € correspondant pour l’essentiel aux remboursements d’emprunt.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par M. le Comptable du Trésor.

- ZONE INDUSTRIELLE

Le Compte Administratif pour le budget annexe de l'aménagement de la Zone Industrielle soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 9 488.15 €
- un déficit de la section d'investissement de 8 099.95 €
- soit un excédent global de clôture 1 388.20 €

I – FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 42 520.22 € dont :

- 42 325 € de subvention de la commune
- 195.22 € de gain de change,
- auxquelles s'ajoute l'excédent 2005 de 660.81 €

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 33 692.88 € dont

- 10 982.65 € de remboursement d'intérêts d'emprunt
- 22 710.23 € de TVA non récupérable en charge exceptionnelle.

II – INVESTISSEMENT

Recettes :

Il n'y a pas de recettes sur l'exercice, mais une reprise d'affectation au compte 1068 pour 7 795.66 €, correspondant au déficit de la section d'investissement de l'année 2005 comblé par l'excédent de la section de fonctionnement de cette même année.

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent sur l'exercice à 8 099.95 € correspondant au remboursement d'emprunts réaménagés. Comme il n'y a pas de recettes sur l'exercice, la section est déficitaire, toutefois l'excédent de fonctionnement comble en totalité le déficit.

Il est précisé que le présent CA est conforme au compte de gestion présenté par le comptable du Trésor.

Avant de procéder aux votes des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur AZAIS prend la présidence et fait procéder aux votes.

Les C.A. sont adoptés à la majorité avec 2 abstentions.

2° DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Rapporteur D. RAPINAT

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le budget primitif 2007 de la commune sera voté à la fin du mois de mars 2007, et ce document a été réalisé afin de servir de base au débat de l'assemblée municipale d'une part, et à l'élaboration du BP d'autre part.

1° Contexte National

Perspectives économiques prises en compte

Croissance :

Ralentissement de la croissance dans la zone euro, 2.4 % en 2006, mais ralentissement à 1.9 % en 2007. La croissance française du Produit Intérieur Brut enregistrerait une progression à 1.8 % en 2007 (2006 = 2.2 %).

Inflation :

2006 : 1.6 % - Prévision 2007 : 1.8 %

Consommation :

Après une accélération à 2.6 % en 2006, la consommation des ménages refluerait en 2007 à 2.2 %

Investissement productif :

Après une accélération de 4.2 % en 2006, l'investissement des entreprises retrouve son niveau historique de 2006 soit + 3.7 %.

Loi de Finances 2007 (n° 2006-1666 du 21 décembre 2006)

Mesures concernant les collectivités locales :

- prolongation pour une année supplémentaire du « contrat de croissance et de solidarité » qui permet l'indexation de l'enveloppe des dotations financières de l'Etat à la fois sur l'indice prévisionnel 2007 des prix –hors tabac- soit 1,80 % et sur une fraction du taux d'évolution du PIB 2006 de 33 % :
- l'application des indices aboutit à une augmentation de la masse globale de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat de 2.54 % (2.72 % en 2006).
- 87 % des crédits de l'enveloppe normée sont consacrés à la DGF :

- Dotation globale de fonctionnement :

- Dotation forfaitaire : **article 7411- Aubusson percevra 1 291 077 €** contre 1 283 808 € soit 0.56 % de plus qu'en 2006 – Rappel : le taux d'inflation en 2006 s'établit à 1.6 %. La DGF est désormais constituée de 4 composantes :

- Une dotation de base population de 445 695 €
- Une dotation proportionnelle à la superficie de 5 991 € (3.06 € /ha)
- Un complément de garantie de 431 190 €
- Un montant correspondant à la compensation de la suppression des bases salaires de TP de 408 201 €

- Dotation d'aménagement : la dotation de Solidarité rurale dont bénéficie la commune tient compte des charges que certaines communes supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. (*non encore en ligne*)

- 1^{re} fraction : « bourgs centres » - **article 74121** - pour des villes comme Aubusson qui jouent un rôle structurant par la qualité et le nombre d'équipements et de services qu'elles regroupent situées en ZRR
- 2^e fraction de péréquation – **article 74122** – cette dotation est destinée à compenser le faible potentiel financier par habitant.

- Dotation nationale de péréquation - **article 74127** – dotation destinée à mieux répartir les ressources entre collectivités.

- Dotation Globale de décentralisation - **article 746** - évolue comme la DGF – et concerne pour Aubusson les délégations de compétences liées à l'urbanisme (PLU) et aux délivrances d'autorisation du sol.

En matière de fiscalité directe, la loi prévoit la revalorisation forfaitaire de 1.80 % des valeurs locatives foncières et en matière de fiscalité indirecte la suppression de la taxe communale sur les appareils de jeux.

Enfin, une disposition concerne :

- le FNAL (Fonds national d'aide au logement) et la fin de l'exonération de contribution supplémentaire appliquée aux collectivités locales, soit une cotisation supplémentaire de 0.20 % en 2007 et 0.2 % en 2008 sur la totalité des salaires (maintien de la contribution de base de 0.1 % sur les salaires plafonnés)

Les dotations hors enveloppe en investissement - FCTVA et produits des amendes de police – **article 1342** - sont maintenues.

2° Contexte local et orientations pour BP 2007 de la commune et des budgets annexes

Après plusieurs réunions de travail, les orientations budgétaires sont maintenant sur le point d'aboutir et devraient permettre les réalisations suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes

Fiscalité : impôts et taxes - Maintien des taux

Les impôts locaux n'augmenteront pas et les taux 2007 seront maintenus pour la 6^e année consécutive, après la baisse uniforme de 3 % de 2002 due aux transferts de charges à la communauté de communes :

- taxe d'habitation 13.98 %
- taxe sur le foncier bâti 13.97 %
- taxe sur le foncier non bâti 69.65 %
- taxe professionnelle 13.21 %

Toutefois, l'augmentation des bases des valeurs locatives de 1,8 %, figurant dans la loi de Finances, permet une croissance de l'assiette fiscale de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti à pression fiscale inchangée. (2 023 752 € soit 134 000 € de plus qu'en 2006).

Produits des Services, du domaine et ventes diverses : vente de terrains (Berger, Véolia, maison de la rue Jules Sandeau)

Produits d'exploitation (loyers) 327 760 € réalisés en 2006 contre 287 790 € en 2005 – 14 % d'augmentation due au suivi rigoureux de la rentrée des loyers communaux.

Dépenses

- Les charges à caractère général liées à la gestion des services devront tenir compte de l'augmentation des prix de l'énergie
- Les charges de personnel devront tenir compte, outre les changements d'échelon, de la revalorisation des carrières des agents de toutes les catégories (C-B-A)
- Les charges nouvelles concerneront la location d'un petit train touristique pour la saison estivale.

Les subventions seront maintenues au niveau 2006.

Section d'investissement

Les projets pour 2007 du budget général seront axés pour une grande part sur les missions de service public pour un montant évalué à 4.3 M € y compris les restes à réaliser 2006, soit environ 2.5 M€ de travaux nouveaux. A ces dépenses s'ajoutera le remboursement de la dette en capital pour 700 000 € :

- **Poursuite des Grands travaux** :
 - Quartier de la Terrade, éclairage public, mobilier urbain
 - Pôle Enfance
 - Pôle Emploi 1^{re} tranche
 - Pont de la Terrade
 - Démolition des sheds PHILIPS
- **Voirie** :
 - Réfections prévues Passage des Iles, rue de la Védrenne
 - Trottoirs rue Sandeau, (réhabilitation provisoire avant les travaux de la cité administrative), St Jean et Jean Jaurès, et rue Roseleur
 - Bancs, signalétique touristique
- **Bâtiments** :
 - Réfection toiture Maison Pauly
 - Achat bâtiment et parking FOUGEROL
 - Chauffage cinéma

- **Divers travaux** : éclairage public, signalisation de police et directionnelle, écoles etc.

Financement des projets :

- la reprise de l'excédent 2006,
- le recours à l'emprunt sur l'exercice serait limité à un montant qui pourrait être de 790 000 €,
- le report de l'emprunt 2006 pour 600 000 € réalisés mais non utilisés
- le FCTVA cette année de l'ordre de 130 000 €
- les subventions pour les projets en cours pour 700 000 € en restes à recouvrer et sans doute 1 300 000 € liés aux nouveaux investissements
- le virement estimé en prévision à 1 000 000 €
- les amortissements et divers pour 146 000 €

Les budgets annexes financeront en investissement :

- assainissement : les travaux de la station d'épuration (1,5 M€)
- eau : achat de terrains et travaux nécessaires à la protection des captages de La Villatte
- Régie des Transports : achat d'un car.

NB - Il est rappelé au Conseil qu'une somme de 240 000 €, correspondant à la vente de la cité administrative et à la vente à AGARDOM, fait l'objet d'un placement sur un compte à terme rémunéré. Son utilisation permettrait, le cas échéant, de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie.

Monsieur le Maire qualifie de volontariste les prévisions budgétaires 2007 avec la poursuite des travaux engagés. Ce budget marque la volonté politique :

- de réhabilitation du patrimoine communale et son adaptation aux réalités locales,
- de développement du service public de la petite enfance, de transport collectif,
- de centrage sur des missions de base comme la station d'épuration,
- de respect de l'environnement avec le traitement des eaux usées,
- de poursuite du désendettement

Il rappelle enfin le placement judicieux réalisé par la commune qui rapporte des intérêts et constitue une réserve financière. (vente cité administrative – vente AGARDOM)

Monsieur GIRAUD souligne que ce sont les réalisations du patrimoine communal qui contribuent à cette réserve.

Monsieur le Maire lui rappelle que la vente de la cité administrative a été une bonne chose car les travaux de réhabilitation, estimés par le département, atteignent le million d'euros. Le patrimoine de la commune est important et une partie n'a pas vocation à demeurer communale, comme l'ancien dispensaire de l'avenue de la République. Les permanences seront relogées dans la Maison de l'Enfance. Mais des achats viennent compenser ces ventes : maisons Chevalier (même si c'est pour une démolition), Fauriaux, RODWELL et le bâtiment FOUGEROL pour une gestion logique des lieux.

Autre point important à souligner, la stabilité de la fiscalité locale. Les subventions seront maintenues, elles constituent une aide au milieu associatif. L'office de Tourisme bénéficiera de l'encaissement des recettes du petit train qui sera loué cette année par la commune. La subvention sera réduite d'autant. La location du petit train est un test, en cas de succès il pourrait être acquis par la communauté de communes AUBUSSON-FELLETIN et inscrit au Contrat de Pôle Structurant.

Monsieur GIRAUD demande des informations sur la future piscine, Monsieur le Maire répond que l'achat du terrain est prévu sur le BP 2007.

3) VENTE DE TERRAIN – Rapporteur M. LE MAIRE

Il vous est rappelé que, par délibération du 07 juin 2006, vous avez autorisé le Maire à convoquer les électeurs des biens de section du Mont, suite à la demande d'achat de la parcelle ZA 122, par M. Jean-Marie MASSIAS.

La majorité des électeurs inscrits ne s'étant pas prononcée pour que la vente ait lieu directement, le Conseil était appelé à maintenir ou non son avis favorable, ce qui fut fait le 23 décembre 2006. L'avis favorable du Conseil étant maintenu, la décision définitive appartenait à M. le Sous-Préfet. Celui-ci, par arrêté du 19 janvier dernier, autorise l'aliénation de la parcelle ZA 122 à M. MASSIAS.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à céder cette parcelle au prix fixé par les Domaines, soit 1 620€ et de signer l'acte de vente, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, il vous est proposé d'affecter le produit de la vente à l'amélioration du virage de la route menant au village du mont. A cet effet, Monsieur MASSIAS laisse à la commune, à titre gracieux, une partie du terrain, la commune prenant à sa charge les frais de géomètre pour la division de la parcelle ZA 122.

UNANIMITE

4) Lancement d'une souscription publique – Rapporteur M. LE MAIRE

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à lancer une campagne de souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Pont de la Terrade, comme cela a déjà été fait pour la restauration de l'orgue.

UNANIMITE

5) Remboursement de frais – Rapporteur M. LE MAIRE

Il vous est rappelé que la commune a exercé son droit de préemption sur un studio situé 44, rue Vielle, appartenant à Monsieur Franck FAURIAUX.

Les conjoints MAUGARD qui s'étaient portés acquéreurs ont versé, à titre d'avance sur frais, la somme de 250 € à Maître VAURS, notaire, chargé de l'affaire.

Considérant qu'il n'est pas équitable que les conjoints MAUGARD supportent des frais sur une acquisition qui leur a échappé, il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder au remboursement de ces 250 €.

UNANIMITE

6) Dénomination de l'esplanade de la gare routière

Il vous est proposé de dénommer l'esplanade de la nouvelle gare routière « ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND »

Pour **Monsieur le Maire**, il est important de dénommer ce lieu dont la réalisation satisfait la commune. La fréquentation par les services de transports scolaires est importante. Le nom de François Mitterrand a été retenu en regard de sa personnalité, mais aussi parce qu'il est venu inaugurer le C.C.A.J.L. situé de l'autre côté de la rue.

Monsieur GIRAUD rappelle que François Mitterrand est également venu en 1989 pour l'exposition des tapisseries de Richard TEXIER, commémorant le bicentenaire de la révolution française, alors que Thierry Ratelade était maire d'Aubusson. Il regrette toutefois que ce ne soit pas une figure locale qui soit mise à l'honneur.

Monsieur le Maire estime que ce sera le pendant de l'esplanade Charles de Gaulle de l'espace PHILIPS.

Pour **Monsieur GIRAUD**, les deux hommes ne sont pas comparables. (ce que contestent vivement les conseillers de la majorité).

VOTE : majorité et 2 votes contre

Avant de conclure la séance, **Monsieur le Maire** rappelle au conseil :

- le vernissage de l'exposition sur la ZPPAUP, vendredi 16 mars à 17 H 30 à la Bourse
- l'invitation de l'union locale CGT à l'exposition sur 1936 - le Front Populaire du 20 mars au 24 mars.

Enfin, il donne les prochaines dates de conseil :

- 28 mars
- 10 mai
- 19 juin
- 11 juillet
-

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45.